

Belle-Ile, pourrait entretenir ces phares au cinquième du prix que nous payons. Nous sommes obligés d'envoyer un bateau à vapeur deux fois l'an, à 300 lieues de Québec, pour faire le transport des approvisionnements, tandis que de St.-Jean de Terre-neuve part tous les printemps une flotte de pêcheurs pour Forteau et pour le voisinage de Belle-Ile, qui pourrait se charger pour une bagatelle du transport des approvisionnements des phares pour l'année. Et certainement que Terre-neuve se prêterait à cet arrangement parfaitement juste en lui-même. Puisque nous avons fait les frais d'établissement des phares au moins Terre-neuve doit elle faire les frais d'entretien.

#### Approvisionnement des phares par la Canadienne.

La seconde disposition que devrait prendre le gouvernement, serait de charger le commandant Fortin de l'inspection annuelle de tous les phares du golfe et du transport des approvisionnements des phares. Ces approvisionnements seraient pris à Québec et au port libre de Gaspé, selon qu'on le trouverait plus avantageux, et les services de la Canadienne seraient ainsi doublement utiles tout en assurant toute l'efficacité et l'économie désirables. On comprend que cet arrangement serait d'autant plus facile que les phares de Forteau et de Belle-Ile seraient entretenus par Terre-neuve. Ces deux phares sont vraiment les seuls hors de communication avec les pêcheurs canadiens, en sorte que tous les autres peuvent être aisément approvisionnés par le bâtiment chargé de la protection des pêcheries. Le dépôt d'approvisionnement devrait être aboli à Forteau, car la Baie est suffisamment habitée maintenant pour secourir les naufragés qui pourraient être jetés sur la côte. La farine et le porc salé laissés en dépôt se gâtent en vieillissant sans profit. Il en est de même à d'autres dépôts où les approvisionnements se perdent et devraient être diminués, les naufrages étant moins fréquents et les habitations sur la côte moins rares.

#### Substitution de l'huile de pétrole à l'huile ordinaire.

Une mesure que notre gouvernement devrait mettre en pratique dès le printemps prochain, c'est la substitution de l'huile de pétrole à l'huile ordinaire pour l'usage des phares. Cette amélioration est vivement sollicitée par tous les gardiens et elle aurait dû être adoptée de suite. C'est là une négligence que nous pourrions dire impardonnable et qui ne reconmande pas l'administration de nos phares. Depuis longtemps déjà le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-

Ecosse ont adopté cette amélioration, et l'honorable Wm. Tilly nous disait dernièrement que l'économie réalisée avait payé, dès la première année, les changements nécessaires dans le matériel, sans compter que la lumière obtenue était infiniment supérieure. Et nous, avec nos prétentions au progrès, avec nos dépenses énormes pour la construction de nos phares, nous n'avons pas encore appliqué cette amélioration dans l'éclairage de nos côtes ! Quel est le système actuel ? Un phare a quelques fois 21 lampes de l'ancien régime qu'il faut moucher toutes les heures ou à peu près ; le moindre défaut les fait fumer et salir les vers qu'il faut nettoyer ; les 21 reverbères se salissent avec une égale facilité.

Le gardien toute la nuit est ainsi occupé à moucher, nettoyer et à suivre les 21 lampes, tournantes dans quelques cas. Aussi il est facile de juger qu'il faut trois hommes pour résister à un pareil système digne des âges antiques et tout à fait indigne de nous. Avec le changement proposé, les lampes sont allumées le soir et jusqu'au lendemain le gardien peut se reposer, bien sûr que rien ne se dérangera. Ensuite l'emploi de l'huile de pétrole est très-propre, on s'en sert dans le nettoyage même des lampes. Au point de vue de l'économie, nous prétendons que le gouvernement obtiendra trois fois plus de lumière pour moitié du prix actuel de l'huile employée, et en même temps le gardien pourra seul entretenir les lampes et n'exigera un aide que pour les travaux extérieurs du phare. Voilà assez d'avantages croyons-nous pour motiver le changement que tous les gardiens demandent et dont le refus est impardonnable.

#### Acquisition par le gouvernement des terrains occupés par les phares.

Nous avons déjà donné notre opinion sur la nécessité d'une certaine promotion dans le service des phares et sur l'espèce d'apprentissage que nous croyons nécessaire pour faire de bons gardiens. Cette amélioration ne serait pas moins utile que les autres que nous suggérons et nous insistons surtout en terminant, sur ce que le gouvernement s'empresse d'acquérir les terrains sur lesquels sont bâtis les phares, ainsi que quelques arpents immédiatement autour, car aujourd'hui ce terrain appartient à des particuliers ainsi que toutes les améliorations faites par le gouvernement et il serait assez amusant de voir les propriétaires revendiquer leurs droits et louer au gouvernement les phares bâtis par nous sur leur terrain, sans achat préalable. Ce serait là une négligence chèrement payée.